

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2022**

Date de convocation :
14/06/2022

Date de publication :
14/06/2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 60**

Présents : 51
-48 jusqu'au point n°2
-49 au point n°3
-50 au point n°4
-51 à partir du point n°5

Votants : 58
-55 jusqu'au point n°2
-56 au point n°3 (1 membre n'a
pas pris part au vote)
- 57 au point n°4
- 58 à partir du point n°5

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 19 heures 00, le Conseil communautaire de l'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS:

Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN (en visioconférence), Arnaud BRUNET, Steeve BARROCAL (suppléance de Martine DAGUERRE), Manuel DA SILVA, Laurent DELPECH, Laurent DIREZ, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Pascal LEROY (en visioconférence), Annie VIARD (suppléance de Denis MARCHAND), Mireille MUNCH, Marc PINOTEAU, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Laurent SIMON, Nathalie TORTRAT, Sinclair VOURIOT, Laurence AUDIBERT, Régine BORIES, Nadine BREYSSE, Alain CHILEWSKI (en visioconférence), Jacques DELPORTE, Elda DE SA, Lauren DESPRES, Joelle DEVILLARD, Serge DUJARRIER, Sébastien DUPLAN (en visioconférence), Martine DUVERNOIS, Baptiste FABRY, Bouchra FENZAR-RIZKI, Jean Michel FRENOD, Romain HELFER (en visioconférence), Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Martine LEFORT, Loïc MASSON (en visioconférence), Valéry MICHAUX, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ (en visioconférence), Marc NOUGAYROL (en visioconférence), Olivier PAJOT (en visioconférence à partir du point n°4), Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Catherine RIBAILLE, Amandine ROUJAS (en visioconférence), Patrick ROULLE, Serge SITHISAK, Elisabeth TE, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA (en visioconférence), Valérie VONGCHANH (à partir du point n° 5), Jean-Paul ZITA (à partir du point n°3).

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoir : Christian ROBACHE à Mireille MUNCH, Patrick MAILLARD à Patrick GUICHARD, Jean-Michel BARAT à Christine GIBERT, Ghyslaine COURET à Serge DUJARRIER, Patrick JAHIER à Jean-Paul MICHEL, Nathalie NUTTIN à Baptiste FABRY, Aude ZAFOUR à Laurent DELPECH.

Suppléance : Martine DAGUERRE par Steeve BARROCAL, Denis MARCHAND par Annie VIARD.

ABSENTS :

Monsieur Florent LEGEARD DAMILANO, Madame Fatna MEKIDICHE.

Secrétaire de séance : Serge DUJARRIER est désigné pour remplir cette fonction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

À la suite de la démission de Brigitte JARROT-TYRODE au sein du conseil municipal de Bussy-Saint-Georges, il convient de désigner une nouvelle conseillère communautaire.

Valérie VONGCHANH est arrivée au point n°5 et est donc installée en tant que nouvelle conseillère communautaire.

03 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA CAMG AU SEIN DU SIETREM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 54 voix Pour et 1 Abstention
Serge SITHISAK ne prend pas part au vote.

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **DESIGNE** Serge SITHISAK comme nouveau représentant de la CAMG au sein du « Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESidus Ménagers » (SIETREM)

04 - TRANSFERT DE PROPRIETES DU DOMAINE PUBLIC A L'EURO SYMBOLIQUE - COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2022/014 DU 14 FEVRIER 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le complément de la délibération 2022/014 du 14 février 2022

05 - EVOLUTION DES STATUTS : AJOUT DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES DEFINIES LIBREMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 1 Abstention

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

06 - CRITERES RELATIFS AU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN EN FAVEUR DU SPORT DE HAUT NIVEAU A MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 1 Abstention

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** les critères définis ci-dessus sous réserve de l'approbation des statuts
- ❖ **AUTORISE** le président à signer les contrats d'objectifs de haut niveau avec les bénéficiaires

07 - AJOUT D' ACTIONS DANS LE CRTE DE MARNE ET GONDOIRE POUR L'ANNEE 2023 PAR AVENANT AU CONTRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 11 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** la liste des actions 2023 portées par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à inscrire par voie d'avenant dans le CRTE.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant du CRTE de Marne et Gondoire et les documents afférents
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions aux différents partenaires financiers potentiels pour les actions inscrites dans le CRTE
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget

08 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC L'AEV D'IDF POUR L'ENTRETIEN DES PRIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer avec l'AEV la convention de participation financière relative à la prise en charge des frais d'entretien des PRIF
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget

09 - CONVENTION DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le projet de convention de gestion de l'enseignement musical des sites associés avec les communes de Bailly Romainvilliers, Magny le Hongre et Coupvray
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion de l'enseignement musical des sites associés avec les communes de Bailly Romainvilliers, Magny le Hongre et Coupvray et ses avenants
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux et du matériel avec les communes de Bailly Romainvilliers, Magny le Hongre et Coupvray et ses avenants,

10 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la création d'un Budget Annexe « Enseignement musical – sites associés » ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11 - TARIFS "ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'évolution de la grille tarifaire

12 - EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CONSERVATOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'évolution de la grille tarifaire

13 - CONVENTION RELATIVE AUX FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE "ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

14 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 BUDGET ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2022 pour le budget enseignement musical des sites associés

15 - BUDGET PRIMITIF 2022 - ENSEIGNEMENT MUSICAL DES SITES ASSOCIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOPTE** le budget primitif du budget Enseignement musical des sites associés pour l'exercice 2022
- ❖ **ARRETE** la participation des communes pour 2022 au titre de la période de septembre à décembre 2022 :

Bailly Romainvilliers	37 905 €
Coupvray	8 919 €
Magny le Hongre	48 496 €
TOTAL	95 320 €

16 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le schéma directeur des liaisons douces
- ❖ **APPROUVE** le plan de financement triennal du SDLD
- ❖ **AUTORISE** le président à demander les subventions liées à la réalisation du SDLD à l'ensemble des partenaires

17 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT ENTRE LA SANEF ET LA CAMG POUR LA CREATION D'UNE PASSERELLE PIETONS/CYCLES ENTRE BUSSY- SAINT-GEORGES ET FERRIERES EN BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable du Bureau favorable unanime lors de sa séance du 13 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la CAMG et la SANEF pour la création d'une passerelle piétons/cycles à Bussy Saint Georges et Ferrières en Brie
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h12.